

DECRETS

Décret présidentiel n° 02-249-bis du 12 Jomada El Oula 1423 correspondant au 23 juillet 2002 portant attribution de la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de "Athir".

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant institution de l'Ordre du mérite national;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du conseil de l'Ordre du mérite national;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'Ordre du mérite national;

Décrète :

Article 1er. — La médaille de l'Ordre du mérite national au rang de "Athir" est décernée à son Excellence le général Emile Lahoud, Président de la République libanaise.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Jomada El Oula 1423 correspondant au 23 juillet 2002.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



Décret présidentiel n° 02-249-ter du 12 Jomada El Oula 1423 correspondant au 23 juillet 2002 portant attribution de la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de "Djadir".

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant institution de l'Ordre du mérite national;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du conseil de l'Ordre du mérite national;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'Ordre du mérite national;

Décrète :

Article 1er. — La médaille de l'Ordre du mérite national au rang de "Djadir" est décernée à son excellence monsieur l'Ambassadeur Maroun Haimari, chef du protocole auprès de la Présidence de la République libanaise.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Jomada El Oula 1423 correspondant au 23 juillet 2002.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



Décret présidentiel n° 02-249-quater du 12 Jomada El Oula 1423 correspondant au 23 juillet 2002 portant attribution de la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de "Djadir".

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant institution de l'Ordre du mérite national;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du conseil de l'Ordre du mérite national;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'Ordre du mérite national;

Décrète :

Article 1er. — La médaille de l'Ordre du mérite national au rang de "Djadir" est décernée à monsieur Rafic Chlala conseiller de l'information auprès de son Excellence monsieur le Président de la République libanaise.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 12 Jomada El Oula 1423 correspondant au 23 juillet 2002.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.